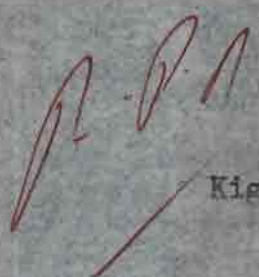


HABYARIMANA Jean-Baptiste

C/o Boulangerie Nouvelle
Nyamirambo - BIRYOGO

B.P. 671

K I G A L I


Kigali, le 10 Mai 1976

A Son Excellence Monsieur le Président de la
République Rwandaise

à

K I G A L I

Monsieur le Président de la République,

Me référant à la lettre n^o 098/13.03 émise en date
du 13/4/1976 et dont copie vous été transmise par le Cabinet
du Président de la Cour Suprême concernant ma seconde trans-
mission d'une copie de l'Arrêt RCA. 3568/120 - HABYARIMANA J.B.
contre contre SEMANZI François;

Rappelant ma lettre vous transmise en date du
24/2/1975 concernant le même objet,

Je me permets de solliciter de votre Très Haute
Bienveillance une audience pour vous expliquer personnellement
l'objet de ma requête, vu que la Cour Suprême me lance un défi
catégorique pour réexaminer ma requête.-

Espérant une suite favorable à ma requête, je vous
prie d'agréer, Monsieur le Président de la République,
l'assurance de ma Très Haute considération.-


J.-B. HABYARIMANA

C/o Boulangerie Nouvelle
Nyamirambo - BIRYOGO